



Retard de salaire et de fiche de paie

Par **bad boy**, le **14/01/2013** à **09:02**

bonjour, je travaille en tant que technicien dans une entreprise luxembourgeoise depuis son ouverture en MAI 2012. normalement d'après le contrat nous devons avoir notre salaire pour le 10 de chaque mois. mais nous avons notre salaire toujours en retard minimum 15 jours après dans les meilleurs des cas. ce là nous est arrivé de l'avoir en fin de mois. je ne vous dis pas les problèmes avec nos banques. c'est de même pour les fiches de salaire, en ce moment il nous en manque trois. en plus nous n'avons pas reçu l'augmentation de 2,5 % prévu par l'état luxembourgeois. lorsque nous lui posons la question, notre patron nous répond que le client ne l'a pas encore payé. que si on était pas content, nous n'avons qu'à partir. malheureusement, ce n'est pas la période par rapport à notre métier. quel recours avons nous car cela devient critique. en vous remerciant. cordialement.

Par **pat76**, le **15/01/2013** à **17:47**

Bonjour
Vous travaillez en France ou au Luxembourg?

Par **bad boy**, le **15/01/2013** à **18:09**

je travaille au luxembourg. mais mon patron habite en france.

Par **pat76**, le **18/01/2013** à **17:18**

BonjourrrrrnLa société a son siège social en France et vous avez signé votre contrat de travail en France?

Par **bad boy**, le **18/01/2013** à **19:46**

non le siege est au luxembourg le contrat aussi ,signe au luxembourg.il a ouvert son entreprise en s'associant avec deux entreprises differentes sans que l'un sache qu'il s'etait associéavec une deuxieme .donc il avait 2 boites.ce sont les deux autres entreprises qui finançaient car il n'a rien.rnj'ai appris qu'il a licencie les ouvriers qui fonctionaient avec la deuxieme boite.rnnous toujours pas de salaire à ce jour.rnmon collegue et moi meme cherchons ailleur avant qu'il nous fasse la meme chose.mais ce n'est pas trop la periode en ce moment vue le temps.car on sait tres bien maintenant que sait un menteur et un magouilleur.en attendant,il nous a mis dans un sacre petrin.ce sont nous qui avons les problemes avec la banque ,le loyer et le resternen vous remerciant

Par **pat76**, le **24/01/2013** à **15:05**

BonjourrrrrnVous dépendez donc de la législation du travail du Duché du Luxembourg.